REPUBLIQUE FRANÇAISE

#### VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

# **EXTRAIT du REGISTRE** des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

33 Municipal:

L'AN deux mille vingt-quatre, le **24 juin** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 18 juin, s'est réuni en session

ordinaire, à 18 heures 30, à la Salle Attiret Mannevil, sous la

Nombre de Conseillers

présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

en exercice: 33

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

M. BAGES, BALLET, Mme BERTHELEMY, MM. BOISSET, BOUCHET, Mme CHAMPEL, MM. CHASSAING, DE ROCQUIGNY, DESMARETS, Mme FEUERSTEIN, M. GRENET, Mme GRENET, M. HEBERT, Mmes LAFOND, LYON, MACHANEK, M. MONNET, Mme NIORT, MM. RAYNAUD, RESSOUCHE, Mmes ROUSSEL,

présents ou représentés :

STORKSEN, VAUGIEN, M. VERMOREL.

30

Nombre de votants :

ABSENTS:

30

Mme Elodie ACKNIN, Conseillère Municipale Déléguée

Date de convocation :

M. Rémy BALLET, Conseiller Municipal a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL

18 juin 2024

M. Didier LARRAUFIE, Conseiller Municipal Délégué

a donné pouvoir à Jean-Louis RAYNAUD

Date d'affichage de la liste des délibérations :

Mme Audrey LAURENT, Conseillère Municipale

absente

27 juin 2024

Mme Virginie MOURNIAC-GILORMINI, Conseillère Municipale Déléguée

Mme Christine PIRES-BEAUNE, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Véronique LYON

Objet: Création d'un tarif d'occupation du domaine public pour les évènements

M. Mickaël SEMANA, Conseiller Municipal Délégué a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Géraldine TOVAR, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CHASSAING

Mme Anne VEYLAND, Maire-Adjoint a donné pouvoir à Hélène BERTHELEMY

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Boris BOUCHET

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20240624-DELIB240614-DE Date de télétransmission : 02/07/2024 Date de réception préfecture : 02/07/2024



## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 JUIN 2024

#### **QUESTION Nº 14**

<u>OBJET</u>: Création d'un tarif d'occupation du domaine public pour les évènements

**RAPPORTEUR**: Jean-Pierre BOISSET

Question étudiée par la Commission n° 3 « Qualité de vie et animation » qui s'est réunie le 5 juin 2024.

A l'occasion des Frénésies qui auront lieu du 10 au 31 juillet 2024, des food-trucks et autres commerces ambulants occuperont le domaine public.

Il est donc décidé de créer un tarif spécifique pour les évènements (Frénésies, 14 juillet, Fééries...).

Ce tarif sera intégré en 2025 à la délibération globale sur les tarifs. Le tarif proposé est de 45 € par jour d'occupation.

Droit de stationnement commerce ambulant et commercial à l'occasion d'évènements organisés par la Commune 45 €/jour

### Le Conseil Municipal est invité à :

- approuver la création du tarif d'occupation du domaine public pour les food-trucks et autres commerces ambulants.

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 24 juin 2024

Le Maire,

Pierre PECOUL

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Riom (23 rue de l'Hôtel-de-Ville, BP 50020 63201 Riom Cedex), étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre et qu'un silence de deux mois vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même Tribunal Administratif dans un délai de deux mois (Articles R.421-1 et suivants du Code de Justice Administrative et L.231-4 du Code des Relations entre le Public et l'Administration).

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20240624-DELIB240614-DE Date de télétransmission : 02/07/2024 Date de réception préfecture : 02/07/2024

